



La prise en charge des Auteurs de Violences Sexuelles sous-main de justice mobilise l'auteur dans un parcours dont la temporalité et la contrainte sont fixées, mais le déroulé très peu balisé. En écho, elle met aux prises avec ces réalités et leurs dérivés les professionnels des différents champs d'interventions, ravivant potentiellement les failles contenues dans les identités professionnelles insuffisamment différenciées.

En effet, du prononcé de la sentence à la fin de la mesure plusieurs professionnels de la justice, de la santé et du social, avec des missions diverses interviennent auprès de l'AVS. Ces interventions ont pour but de remobiliser l'auteur au regard du respect de la loi, d'une insertion / réinsertion sociale, mais aussi une mise au travail au travers du soin d'élément pouvant aboutir à la désistance, chacun dans la perspective de ses missions, le tout contenu par un cadre professionnel et déontologique.

Toutefois, ces missions ne sont possibles qu'au travers d'une rencontre entre les professionnels et l'auteur, mais aussi au travers d'une suffisante représentation des attentes de la contrainte, du parcours et une réflexion sur le travail en réseau de cadres professionnels interconnectés. Rencontre et représentation des attentes de la contrainte qui semblent entravées d'une part par le peu de connaissance que l'auteur a du parcours attendu de lui, au-delà de la seule injonction de soin, et au regard des risques d'injonctions paradoxales connexes qui en émanent.

D'autre part par la relative solitude des professionnels aux prises avec la clinique des AVS qui comme nous l'avons dit sont soumis à l'épreuve des entraves manifestes dans les situations individuelles des auteurs. Ces entraves figurent des ruptures d'enveloppe psychique et montrent la présence de production archaïque dans les productions actuelles secondarisées. C'est ainsi qu'on observe des vécus d'impuissance, des attaques du cadre thérapeutique, des clivages au sein des équipes traversées par le fantasme de contamination psychique.

Nous nous proposons au cours de cette journée d'étude d'apporter des éléments de compréhension sur le prononcé de la peine, mais aussi de mettre au travail et en lien les différents moments symboliques de la prise en charge des AVS, afin de travailler collectivement à restaurer les enveloppes psychiques et sociales pour rendre la règle nécessaire et la loi suffisante. Le maillage santé justice est une façon opérationnelle de mettre au travail ces enjeux.

Tout au long de cette journée différents praticiens viendront en témoigner.

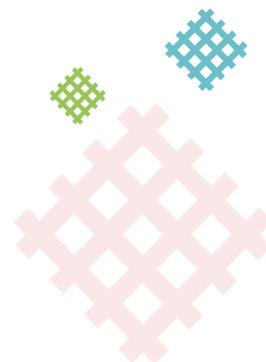
Renseignement et inscription :

Mail : inscription@criavs-ra.org

Internet : www.criavs-ara.org

Courrier :

CRIAVS Auvergne / Rhône-Alpes, délégation de Grenoble
33, rue Normandie Niémen—CS 40147—38431 ECHIROLLES Cedex



Parcours et enjeux du suivi post sentenciel : liens et désistance des auteurs de violences sexuelles

Jeudi 12 novembre 2020 de 8h30 à 17h
Au Prisme de Seyssins (38)



En raison des mesures exceptionnelles cette année, liées au COVID-19, la capacité maximale d'accueil est réduite de deux tiers. Ainsi nous pourrions accueillir un maximum de 300 personnes. Dans le respect des mesures sanitaires, les gestes barrières, la distanciation sociale ainsi que les mesures d'hygiène seront à respecter (Gel hydroalcoolique, masques...).

Programme de la journée

8h30—8h50 : Accueil des participants		
8h50—9h	Ouverture de la journée	<i>Mme Veronique BOURRACHOT</i> , Directrice Centre Hospitalier Alpes-Isère <i>Dr Philippe VITTINI</i> , Responsable de la délégation de Grenoble du CRIAVS ARA
Modération : Dr Philippe VITTINI		
9h – 9h45 :	<i>Bernard AZEMA</i> , Magistrat honoraire	La détermination de la peine au carrefour d'injonctions paradoxales
9h45 – 10h20 :	<i>Pr Magali RAVIT</i> , Professeur de psychopathologie et psychologie clinique	A corps et désaccord : les modalités spécifiques du soin en détention.
10h20 – 10h40 : Discussion avec la salle		
10h40 – 10h50 : Pause		
10h50 – 11h30 :	<i>Dr Magali BODON BRUZEL</i> , Psychiatre hospitalier, Chef de Pôle, Pôle patient sous main de justice – CH Paul Guiraud	Soigner les auteurs de violences sexuelles en détention : un double pari ? L'expérience de l'unité Ulysse à Fresnes.
11h30 – 12h15 :	<i>Dr Guillaume VLAMYNCK</i> , Psychiatre praticien hospitalier SMPR de Metz – UHSA Nancy – CRIAVS Lorraine	Projet d'une équipe mobile territoriale pour la prise en charge des auteurs de violences sexuelles.
12h15 – 12h30 : Discussion avec la salle		
12h30 – 14h00 : Repas libre		

Modération : Théodore ONGUENE NDONGO		
14h – 14h45	<i>André CIAVALDINI</i> , Psychanalyste (membre de la SPP et de l'International Psychoanalytical Association) ; Docteur en psychologie clinique et en psychopathologie	Le maillage Santé-Justice-Social : Un modèle multi-partenarial intégré, outil de la désistance.
14h45 – 15h : Discussion avec la salle		
15h – 16h : Temps de concertation pluri-professionnelle : Contenance et intercontenance du MSJS		
	<i>Dr Jérôme LEBAUD</i> –Médecin coordonnateur, médecin psychiatre	
	<i>Laurent Noyon-Collier</i> , psychologue <i>Alain Montigny</i> , Directeur Départemental du SPIP 38	
	<i>Dr Francine SPITZ</i> , Médecin responsable de la Plate-Forme Référentielle de soins aux auteurs de violences sexuelles	
	<i>Céline ROCCARO</i> – Juge d'application des peines	
16h – 16h15 : Discussion avec la salle		
16h15—16h45	<i>Tristan RENARD</i> , Sociologue, CRIAVS Midi-Pyrénées	Synthèse de la journée
16h45—17h	<i>Dr Sabine MOUCHET-MAGES</i> , Responsable médical régional du CRIAVS Auvergne Rhône-Alpes, psychiatre	Clôture de la journée